



RENCONTRE ARTCENA - SACD

Lundi 16 février 2026

Intelligence artificielle : Quels impacts sur le droit et l'économie de la création ?

Intervenants :

Alexandra Bensamoun,

Professeure de droit, experte en régulation du numérique et propriété intellectuelle

Antoine Boilley,

Membre du collège de l'ARCOM

Marie-Aurore de Boisdeffre,

Cheffe du département des politiques professionnelles et sociales des auteurs et des artistes,
Ministère de la Culture-DGCA

Joëlle Farchy,

Professeure des universités Spécialiste des industries culturelles et du numérique

Animé par :

Gwénola David,

Directrice générale d'ARTCENA

en partenariat avec





ALEXANDRA BENSAMOUN

est professeure de droit à l'Université Paris-Saclay, spécialiste en régulation du numérique et en droit de la propriété intellectuelle. Elle a créé et dirige le M2/LLM Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numériques (PIFTN), en co-diplômation avec l'Université Laval (Québec) et l'Université Autonome de Madrid (Espagne). Elle est l'auteur de nombreuses recherches individuelles ou collectives, notamment un Traité collectif sur le droit de l'intelligence artificielle (LGDJ/Lextenso, 2e éd., 2022). Investie dans divers réseaux de recherche nationaux et internationaux, elle est membre du comité exécutif de l'ALAI (et vice-présidente de l'Afpida, branche française) et de l'Institut DataIA, Cluster IA de l'Université Paris-Saclay. Consultante pour différentes autorités européennes ou internationales, notamment experte pour l'UNESCO, « personnalité qualifiée » au CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, ministère de la Culture français), elle a fait partie en France de la Commission interministérielle de l'intelligence artificielle, coprésidée par Philippe Aghion et Anne Bouverot, qui a remis son rapport sur la stratégie française en IA, IA : notre ambition pour la France, au Président de la République en mars 2024. Elle a produit de nombreux rapports officiels sur le numérique, et en particulier sur l'intelligence artificielle, à la demande de la ministre de la Culture française, sur la mise en œuvre du Règlement européen sur l'IA (déc. 2024) et sur les modèles de rémunération des contenus culturels utilisés par les IA (juin 2025 – l'une des propositions du rapport, sur la présomption d'exploitation des contenus culturels par les IA, fait actuellement l'objet d'une proposition de loi sénatoriale, texte n° 220, déposé le 12 déc. 2025). Elle travaille actuellement pour le ministère de la Culture sur les contenus produits par ou à l'aide de l'IA générative.

ANTOINE BOILLEY

Né en 1977, diplômé de HEC et du DESS Communication audiovisuelle de l'université Paris I-Panthéon Sorbonne, Antoine Boilley rejoint France Télévisions en 2001, en tant que stagiaire. Après une première expérience à France 3, il intègre France Télévisions en 2003, en tant que responsable, puis directeur de projet auprès de plusieurs directeurs généraux. Il travaille notamment à la création de France 24 et de France 4, ainsi qu'à l'élaboration du Contrat d'objectifs et de moyens du groupe. Il occupe par la suite des postes clés au sein de différentes entités. Il devient, en 2008, secrétaire général du pôle commercial, France Télévisions Entreprises. En 2011, il est nommé adjoint de la directrice des programmes de France 2, chaîne où il passe sept ans, successivement aux postes de secrétaire général puis de directeur délégué. En 2019, il devient secrétaire général des antennes de France Télévisions. Depuis 2020, il occupait le poste de directeur adjoint du marketing et de la communication du groupe. En parallèle de son activité, Antoine Boilley est professeur associé au CELSA - Sorbonne Université. Antoine Boilley a rejoint l'Arcom en février 2023. Il préside le groupe de travail « Création et production audiovisuelles, cinématographiques et musicales » et vice-préside le groupe de travail « Plateformes en ligne ».





MARIE-AURORE DE BOISDEFFRE

Administratrice de l'Etat, Marie-Aurore de Boisdeffre est cheffe du département des politiques professionnelles et sociales des auteurs et des artistes à la direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture. Elle est par ailleurs chargée d'une mission relative à l'intelligence artificielle pour la DGCA.

JOËLLE FARCHY

Economiste, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne. Spécialiste des industries culturelles et du numérique et directrice de la Chaire Pluralisme culturel et éthique du numérique.

